



la Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain

# Vers des programmes d'immigration compétitifs : maintenir l'attrait pour les talents internationaux

.....

Présenté à Christine Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du projet de règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec

*21 juillet 2023*

# Table des matières

- Préambule.....3**
- Contexte .....3**
- Introduction.....4**
- 1. Le Programme d’expérience québécoise comme facteur d’intégration.....5**
- 2. Miser sur une immigration économique agile et efficace ..... 7**
- 3. Maximiser l’impact de l’immigration d’affaires au Québec.....9**
- 4. Mettre en place des tests de français conçus au Québec ..... 10**
- Conclusion .....11**

## Préambule

Forte d'un réseau de 8 000 membres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (ci-après « la Chambre ») agit sur trois fronts : elle porte la voix du milieu des affaires de la métropole, offre des services spécialisés aux entreprises et à leurs employés et mène des initiatives d'impact pour renforcer l'environnement d'affaires. Depuis 200 ans, elle intervient dans des dossiers déterminants pour la prospérité des entreprises et de la métropole. Avec l'appui de ses experts Acclr, la Chambre vise à accélérer la création et la croissance d'entreprises de toutes tailles, ici et à l'international.

## Contexte

Le 7 juin 2023, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a publié dans la Gazette officielle du Québec un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec. Les modifications proposées auront un impact sur les principaux programmes d'immigration économique du Québec. Le présent mémoire présente les constats et les recommandations de la Chambre sur ce projet.

Parallèlement à cette publication, le MIFI a annoncé une consultation sur sa proposition de Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027. La proposition prévoit deux scénarios portant sur les seuils d'immigration permanente, dont l'un permettrait une hausse progressive des seuils d'immigration pour atteindre 60 000 admissions par année en 2027. La Chambre présentera son mémoire sur Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec à l'automne 2023, mais prend note que ce scénario reprend ses recommandations présentées lors de la planification pour 2019-2022, soit de viser justement un seuil minimal de 60 000 immigrants par année. Nous y reviendrons donc dans un autre document.

### Une Chambre active

La CCMM s'est mobilisée il y a maintenant plus de 15 ans en faveur de l'intégration des talents issus de l'immigration dans nos entreprises. Outre son action sur le terrain, la Chambre a produit de nombreux mémoires et études sur l'apport des immigrants à l'économie, leur contribution à l'écosystème entrepreneurial et à la richesse culturelle de la société québécoise.

La Chambre n'a eu de cesse de rappeler le rôle crucial de lieu d'accueil et d'intégration de l'immigration que joue la métropole. Pendant plusieurs années, l'objectif a été de faciliter les embauches des immigrants qualifiés en aidant les entreprises à bien détecter les potentiels candidats issus de l'immigration et à mettre en place des conditions gagnantes pour leur intégration. En parallèle, la Chambre a déployé une succession d'initiatives pour faciliter l'apprentissage du français pour les immigrants à proximité et au sein des lieux de travail. Son programme à succès *J'apprends le français* vient d'ailleurs d'être relancé avec l'appui financier du MIFI. Il permettra de réaliser jusqu'à 360 jumelages linguistiques pour aider des commerçants sur rue à améliorer leur français.

### Le PEQ au cœur de la stratégie encouragée par la Chambre

La Chambre a appuyé la mise en place du Programme d'expérience québécoise (PEQ) dès sa conception. L'idée d'encourager les étudiants internationaux diplômés à rester au Québec et à s'intégrer à la force de travail et à la société québécoise nous paraissait gagnante, tout comme la rétention de travailleurs déjà présents sur le territoire. Et cela, bien avant que ne se développe la très dure pénurie de main-d'œuvre que l'on connaît depuis 6 ans.

Ceci explique que la Chambre a eu des réserves lorsqu'en novembre 2019, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de modifier la réglementation relative au PEQ de façon à en restreindre l'accessibilité<sup>1</sup>. Nous avons par la suite salué la décision du gouvernement de surseoir à la réforme du PEQ, le temps de procéder à des consultations. En mai 2020, la Chambre a accueilli favorablement la nouvelle proposition de modification du PEQ, qui laissait croire qu'on ne réduirait pas substantiellement le nombre de candidats<sup>2</sup>.

Les changements réglementaires proposés récemment couvrent large. Ils auront des impacts sur les principaux programmes d'immigration économique : 1) le PEQ, 2) le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), qui deviendra le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) et 3) les programmes des gens d'affaires. On note aussi que la connaissance du français sera dorénavant exigée dans tous les programmes d'immigration économique au Québec. Ces modifications sont significatives.

## Introduction

Juste avant le début de la pandémie de COVID-19, le Québec et sa métropole traversaient une période de prospérité économique remarquable. Le taux de chômage était à son plus bas depuis près de 40 ans avec une moyenne de 5,1 % en 2019<sup>3</sup>. Cette croissance économique a favorisé la création d'emplois et une hausse importante des besoins en main-d'œuvre.

Cette dynamique positive du marché de l'emploi a toutefois eu lieu alors que se matérialisaient les conséquences du resserrement démographique causé par le vieillissement de la population. Ce phénomène pancanadien a pris une ampleur d'autant plus grande que la population du Québec est plus vieille que celle du reste du Canada. On observe ainsi qu'en 2022, le pourcentage des personnes âgées de 65 ans et plus était plus élevé au Québec (20,8 %) que dans le reste du Canada (18,3 %).<sup>4</sup> En se basant sur cette tendance de fond, on prévoit que le groupe des 65 ans et plus devrait connaître une croissance de près d'un million de personnes d'ici 2066, alors que la population totale ne devrait croître que de 1,37 million de personnes par rapport à 2022<sup>5</sup>.

Dit autrement, il y a un fort risque que la croissance de la force de travail ne soit pas en mesure de suivre le rythme de la croissance des besoins en services de la population.

La robustesse de l'économie du Québec, combinée au resserrement démographique, fait en sorte que d'importants besoins en main-d'œuvre se font sentir sur tout le territoire, et ce, dans pratiquement tous les secteurs de l'économie. Les besoins sont tels que, même s'il y a un ralentissement temporaire important de la croissance de l'économie, ce ne sont que des emplois non comblés qui sont éliminés. Au premier trimestre de 2023, le Québec comptait environ 196 500 postes vacants, une simple baisse de 12,4 % (28 000 postes vacants) par rapport au même trimestre de 2022. Même si cette tendance à la baisse se maintient depuis trois trimestres<sup>6</sup>, personne n'anticipe un retour à l'équilibre sur le marché du travail.

Dans ce contexte de pénurie persistante de travailleurs, les entreprises se sont adaptées : elles ont recruté plus de travailleurs temporaires, accéléré l'automatisation de leurs processus et repensé leurs opérations

<sup>1</sup> CCMM. *Le PEQ, outil optimal d'arrimage entre développement économique et immigration*. 2020. En ligne. [Le PEQ, outil optimal d'arrimage entre développement économique et immigration | CCMM](#)

<sup>2</sup> CCMM. *La Chambre salue le maintien de l'accessibilité au Programme de l'expérience québécoise pour tous les étudiants internationaux*. 2020. [La Chambre salue le maintien de l'accessibilité au Programme de l'expérience québécoise pour tous les étudiants internationaux \(ccmm.ca\)](#)

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec. *État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2019*. 2020. En ligne. [État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2019 \(quebec.ca\)](#)

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec. *Le bilan démographique du Québec*. 2022. En ligne. [Le bilan démographique du Québec. Édition 2022 \(quebec.ca\)](#)

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Institut de la statistique du Québec. *Les postes vacants au Québec par trimestre*. 2023. En ligne. [Les postes vacants au Québec par trimestre \(quebec.ca\)](#)

afin d'en augmenter la productivité. Il n'en reste pas moins que le nombre de postes vacants actuel est encore très élevé comparativement aux 126 000 postes vacants au quatrième trimestre de 2019<sup>7</sup>. Les besoins demeurent importants, autant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Face à ce défi, le recrutement de talents issus de l'immigration représente une solution incontournable pour de nombreuses entreprises. D'abord, elles ont porté une attention particulière à l'intégration des talents internationaux au marché du travail québécois. Les statistiques démontrent que le Québec s'est considérablement amélioré depuis 10 ans en ce qui concerne l'intégration des nouveaux arrivants (le taux d'emploi chez les immigrants de 25 à 54 ans est passé de 69,9 % à 81,9 % entre avril 2021 et avril 2022)<sup>8</sup>. Ensuite, les entreprises veulent plus de travailleurs immigrants. Notre sondage sur les préoccupations du milieu des affaires de l'automne 2022 indiquait que 81 % des répondants soutenaient le rehaussement des seuils d'immigration à l'échelle de la province<sup>9</sup>.

Par ailleurs, la très vaste majorité des nouveaux arrivants s'installent toujours dans la région métropolitaine de Montréal. En 2021, c'est plus de 80 % des personnes immigrantes qui y demeuraient comparativement à 44 % des natifs<sup>10</sup>. Compte tenu de la généralisation de la pénurie de main-d'œuvre à l'ensemble du territoire, il est tout à fait compréhensible et stratégique que le gouvernement porte une attention particulière à l'attraction, au Québec, des immigrants qui souhaitent s'établir hors du grand Montréal. Toutefois, cette volonté ne devrait pas se traduire par une réduction de l'apport en travailleurs immigrants dans la métropole. Il faut à tout prix éviter de fragiliser les entreprises de la métropole.

L'apport des talents internationaux est stratégique pour tout le territoire. C'est avec cette vision à long terme que la Chambre aborde les modifications réglementaires aux programmes d'immigration économique du Québec.

## 1. Le Programme d'expérience québécoise comme facteur d'intégration

Depuis sa création en juin 2010, le PEQ a permis de faciliter l'immigration économique des résidents temporaires au Québec et de favoriser leur intégration rapide dans la province, que ce soit pour les diplômés du Québec ou pour les travailleurs étrangers temporaires. L'élément qui rend le PEQ si attrayant comme solution partielle pour combler les besoins de main-d'œuvre au Québec est que les candidats au PEQ sont déjà intégrés, qu'ils travaillent déjà ici ou qu'ils aient été formés dans nos institutions d'enseignement, et maîtrisent le français<sup>11</sup>.

Le PEQ a connu plusieurs modifications et ajustements. On a pu constater les impacts parfois malheureux de ces changements. Ainsi, force est de constater que la réforme de 2020 a généré une baisse importante du nombre de candidats au PEQ. Ceci a été causé notamment par l'ajout de l'exigence d'avoir acquis une expérience de travail à la suite du programme d'études et d'occuper un emploi au moment de la présentation de la demande. C'est ainsi que seulement 6 000 postulants ont pu obtenir un Certificat de sélection du Québec (CSQ) en 2022, contre 24 000 en 2021! En ce qui concerne les étudiants étrangers, on a dénombré 2 000 CSQ en 2022, contre 8 000 en 2021. C'est une tendance complètement contre-productive si l'objectif est d'accueillir ici des travailleurs susceptibles de bien s'intégrer et d'aider à contrer la pénurie de main-d'œuvre à laquelle nous faisons face<sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> Ibid., p. 4.

<sup>8</sup> Institut de la statistique du Québec. *Portrait de l'immigration au Québec*. 2022. En ligne. [Portrait de l'immigration au Québec : L'intégration économique à la hausse... mais les besoins aussi — Institut du Québec \(institutduquebec.ca\)](#)

<sup>9</sup> CCMM. *Élections 2022 : 12 demandes prioritaires pour les entreprises*. 2022. En ligne. [Élections du Québec 2022 : la Chambre présente 12 demandes prioritaires pour les entreprises du Grand Montréal | CCMM](#)

<sup>10</sup> Gouvernement du Québec. *Portraits sociodémographique et régional des personnes admises au Québec de 2011 à 2020 et présentes en 2022*. 2023. En ligne. [Microsoft Word - 24567\\_PUB\\_Presence2022\\_TXT approuvé \(quebec.ca\)](#)

<sup>11</sup> Gouvernement du Québec. *À propos du Programme de l'expérience québécoise*. 2023. En ligne. [À propos du Programme de l'expérience québécoise | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

<sup>12</sup> Le Devoir, *Chute drastique des admissions au PEQ*. 2023. En ligne. [Chute radicale des admissions au PEQ | Le Devoir](#)

## Des modifications qui vont dans la bonne direction

La Chambre tient à saluer les récentes modifications proposées pour le PEQ. En effet, le volet relatif aux travailleurs étrangers temporaires bénéficiera de la nouvelle Classification nationale des professions (CNP) 2021. Ainsi, le programme élargit l'admissibilité au PEQ en fonction de la formation, des études, de l'expérience et des responsabilités (les critères « FÉER »).

Ensuite, pour le volet des diplômés du Québec, le MIFI propose de retirer la double exigence d'avoir acquis une expérience de travail à la suite du programme d'études et d'occuper un emploi au moment de la demande. La Chambre estime que ce changement accélérera grandement la décision de présenter une demande et aidera à augmenter significativement le nombre de postulants qui obtiendront un CSQ. Cette modification, jumelée à la possibilité d'exclure les candidats au PE – volet diplômé du calcul du seuil d'immigration annuel, pourrait avoir un impact positif marquant pour le marché du travail en réponse aux besoins de la société québécoise.

Les modifications proposées obligeront les candidats à démontrer une connaissance du français écrit correspondant au niveau 5 de l'Échelle québécoise. La Chambre considère que ce mécanisme est prometteur pour aider à préserver la vitalité du français au Québec et son statut de langue du travail.<sup>13</sup> Cette position reflète un large consensus dans la communauté d'affaires et explique les actions récurrentes de la Chambre en matière de francisation au sein de la communauté d'affaires et, en particulier, des PME.

Dans ses modifications suggérées au PEQ, le MIFI propose d'exiger comme critère d'admissibilité que les candidats aient effectué un programme d'études en français au Québec ou qu'ils puissent démontrer qu'ils ont réussi au moins trois ans d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein en français, au Québec ou à l'extérieur du Québec<sup>14</sup>. La Chambre s'oppose à cette mesure dans sa forme actuelle.

## Les étudiants internationaux des établissements anglophones sont une richesse pour le Québec

Montréal est reconnue pour être une ville où il fait bon vivre et étudier. La société britannique Quacquarelli Symonds publie annuellement le classement *QS Best Student Cities* qui présente les meilleures villes pour faire ses études à l'international. Pour une septième année consécutive, Montréal a été classée meilleure ville étudiante du Canada et 14<sup>e</sup> au rang mondial<sup>15</sup>. Cette réputation est importante.

La Chambre estime que bloquer l'accès au PEQ pour les étudiants des universités anglophones comme McGill et Concordia, aurait non seulement un impact sur l'attractivité du Québec, mais aussi sur les inscriptions auprès de ces institutions. Il est impératif que les meilleurs talents — du moment où ils souhaitent suivre leurs études au Québec, apprendre le français et s'y installer de manière permanente — puissent continuer de bénéficier des mêmes occasions que les étudiants des universités francophones.

Une telle exclusion des étudiants provenant d'établissements d'enseignement anglophones du PEQ nuirait non seulement à certains secteurs importants de l'économie, mais aussi à ces universités et collèges qui assurent la formation de la relève. Est-ce que la France pénaliserait ainsi les diplômés internationaux de l'INSEAD? Poser la question ainsi révèle le caractère contre-productif de cette modification.

Une vision à long terme requiert que les étudiants internationaux soient reconnus comme de potentiels agents de développement et d'innovation. La Chambre, nous l'avons dit, appuie l'objectif de renforcer l'usage du français au travail et dans la société. Nous sommes convaincus que la meilleure solution serait

<sup>13</sup> CCMM. *Réforme de la charte de la langue française, un tournant majeur à réussir*. 2021. En ligne. [Réforme de la charte de la langue française, un tournant majeur à réussir | CCMM](#)

<sup>14</sup> Gouvernement du Québec. *Réforme réglementaire et planification pluriannuelle — La connaissance du français devient obligatoire pour tous les programmes d'immigration économique*. 2023. En ligne. [Réforme réglementaire et planification pluriannuelle — La connaissance du français devient obligatoire pour tous les programmes d'immigration économique Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

<sup>15</sup> Tourisme Montréal. *Montréal nommée meilleure ville étudiante au Canada*. 2023. En ligne. [Montréal nommée meilleure ville étudiante au Canada! | Tourisme Montréal \(mtl.org\)](#)

de signaler que tout candidat qui démontre une connaissance de niveau 5, peu importe l'institution d'enseignement, devrait être automatiquement admissible s'il remplit les autres critères.

Le Québec ne devrait pas se priver de ces talents intégrés, et déjà installés dans la province, qui auraient, en plus de leur cursus, démontré leur volonté d'apprendre le français.

De leur côté, les universités anglophones (et francophones) mettent à disposition de leurs étudiants plusieurs ressources comme des cours de français et des activités d'intégration. Elles prennent la responsabilité de l'intégration de leurs étudiants étrangers et cela dès leur arrivée. Les universités se disent d'ailleurs très volontaires pour examiner, avec le soutien du gouvernement, comment améliorer encore davantage ces initiatives d'accompagnement des étudiants pour les aider à se qualifier à un éventuel niveau linguistique requis pour présenter une demande dans le cadre du PEQ.

En excluant les étudiants des établissements d'enseignement anglophones, le Québec court le risque de se priver de talents stratégiques au bénéfice des autres provinces dans de nombreux secteurs économiques de pointe, tels que l'intelligence artificielle, les sciences de la vie et technologies de la santé, ou la filière batterie. La Chambre insiste donc sur l'importance de maintenir le PEQ ouvert à tous les étudiants qui y sont actuellement admissibles, tout en demandant une connaissance du français correspondant au niveau 5. Cette approche inclusive est absolument nécessaire pour que le Grand Montréal continue de se démarquer sur le marché des étudiants internationaux<sup>16</sup>.

***Recommandation 1 : Maintenir le PEQ ouvert à tous les étudiants étrangers provenant d'établissements d'enseignement francophones et anglophones et exiger une connaissance du français correspondant au niveau 5 de l'Échelle québécoise.***

## **2. Miser sur une immigration économique agile et efficace**

Nous prenons note que dans le cadre de la réforme proposée, le MIFI remplacera le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) par le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Ce nouveau programme exigera des candidats des volets 1 à 3 une connaissance minimale en français. Les professions des catégories FÉER 0, 1 et 2 de la Classification nationale des professions (CNP) 2021 devront démontrer un niveau 7 à l'oral et 5 à l'écrit. Un niveau 5 à l'oral sera demandé pour les professions des catégories FÉER 3, 4 et 5 de la CNP 2021. Le MIFI exigera aussi des personnes conjointes des candidats au PSTQ qu'elles atteignent au moins le niveau 4 de français à l'oral dans les volets 1 à 3.

Le plus important concernant l'accueil de travailleurs qualifiés est d'adopter une approche agile, efficace et bien arrimée aux besoins des entreprises. On ne doit pas restreindre le nombre de travailleurs immigrants et on doit tout faire pour les convaincre de bien s'intégrer, professionnellement et linguistiquement, et le cas échéant, de rester au Québec et d'y faire leur vie. Nous avons besoin de leurs talents!

***Recommandation 2 : S'assurer que le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) a pour effet de convaincre les talents internationaux que le Québec est une terre d'accueil ouverte et déterminée à les aider à réussir leur intégration professionnelle et personnelle dans la société québécoise.***

### **Des exigences linguistiques concertées et cohérentes avec les besoins de l'économie**

La Chambre reconnaît l'importance d'exiger une connaissance minimale du français. Nous préconisons une approche cohérente qui soit équilibrée entre deux objectifs. Le premier est celui de s'assurer de la volonté des immigrants de bien s'intégrer à la société, notamment sur le plan linguistique. Le second est de s'assurer d'accueillir tous les talents nécessaires au bon fonctionnement de notre société et de nos entreprises dans un contexte de forte pénurie de main-d'œuvre qui va en s'aggravant. Dans ce contexte,

---

<sup>16</sup> Voir l'étude de la Chambre : [La contribution des universités du Grand Montréal à l'économie du Québec](#)

on doit reconnaître le défi d'imposer un bon niveau d'exigence au départ, mais qui ne soit pas inutilement dissuasif.

Pour des raisons de sécurité, il est essentiel que ces exigences soient arrimées aux besoins dans le cadre des emplois. La référence devrait être le fameux « niveau 5 ». Pour certains emplois, il s'agira d'un niveau initial jugé élevé. Prenons pour exemple un livreur de marchandises, dont la profession est classée dans la catégorie FÉER 5, qui décide de s'installer au Québec avec sa famille. Pour rappel, le taux de postes de vacants dans un secteur comme celui du transport et de l'entreposage continue d'augmenter – il était de 4,5 % pour le premier trimestre de 2023, contre 4,3 % au quatrième trimestre de 2022<sup>17</sup>. Selon la réforme proposée, le gouvernement exigera un niveau 5 en français à l'oral.

Nous comprenons l'objectif de s'assurer que les talents internationaux qui s'installent au Québec apprennent le français. Cela dit, nous estimons que l'exigence de niveau 7 est excessive. Ces exigences linguistiques risquent, comme pour l'intention d'exclure les étudiants des universités anglophones du PEQ, de dissuader des travailleurs des catégories FÉER 0, 1 et 2 stratégiques de rester au Québec, malgré leur intégration réussie et une connaissance suffisante du français (le « niveau 5 »). Nous devons éviter de « nous tirer dans le pied ».

Le défi sera d'aider ces travailleurs, tout comme les candidats au PEQ, à cheminer dans leur apprentissage du français. Le budget des services en francisation du MIFI est passé de 94,2 millions en 2018-2019 à 218 millions en 2023-2024. C'est une augmentation de 17 %<sup>18</sup>. La Chambre tient à saluer l'augmentation significative des ressources pour faciliter l'intégration en français des nouveaux arrivants. Grâce à ces nouvelles ressources, on estime que les candidats à la résidence permanente auront l'accompagnement dont ils ont besoin pour apprendre rapidement le français avant leur arrivée, mais aussi une fois sur le sol québécois.

Ainsi, la Chambre demande que les exigences linguistiques suivent les besoins dans les secteurs en recherche de main-d'œuvre.

***Recommandation 3 : Imposer un niveau 5 en français pour tous les candidats afin d'éviter de dissuader des travailleurs bien intégrés et susceptibles d'aider à combler les besoins en main-d'œuvre de la société québécoise et de nos entreprises.***

### **Adapter le volet « Talents d'exceptions » aux besoins évolutifs des secteurs économiques de pointe**

La création du PSTQ comprendra quatre volets distincts qui devront couvrir l'ensemble des besoins du marché, notamment le volet 4 qui vise les « Talents d'exceptions ». La Chambre note que ce volet ne requiert pas d'exigences linguistiques contrairement aux volets 1 à 3. Ceci traduit le fait que certains secteurs spécialisés et stratégiques pour le Québec tels que l'intelligence artificielle et la filière batterie auront, au cours des prochaines années, un besoin important de main-d'œuvre, souvent spécialisée. Ces talents proviennent de partout dans le monde et ne maîtrisent pas nécessairement le français; le volet 4 vise donc à offrir une flexibilité quant à leur candidature au PSTQ.

L'admissibilité au volet « Talents d'exceptions » représente une porte d'entrée intéressante pour les travailleurs dans les secteurs économiques de pointe. Néanmoins, les conditions de sélection du volet « Talents d'exceptions » sont floues aux yeux des employeurs et des candidats : il faut « se distinguer nettement dans sa profession » et posséder « une expertise exceptionnelle susceptible de contribuer à la prospérité du Québec ». La Chambre recommande de formaliser davantage les éléments de sélection pour offrir de la prévisibilité aux entreprises.

---

<sup>17</sup> Institut du Québec. *Éclairage sur l'emploi et les postes vacants au 1<sup>er</sup> trimestre 2023*. 2023. En ligne. [Regard sur les postes vacants : la baisse récente des postes vacants n'indique pas forcément un ralentissement économique — Institut du Québec \(institutduquebec.ca\)](#)

<sup>18</sup> Le Devoir. *Le droit d'apprendre le français*. 2023. En ligne. [Le droit d'apprendre le français | Le Devoir](#)

Prenons l'exemple de l'intelligence artificielle. Un nombre très élevé de chercheurs décident de s'établir au Québec et à Montréal avec un permis de travail temporaire. Ils apprécient la possibilité d'avoir un jour accès à la résidence permanente, une fois qu'ils seront convaincus que le Québec et Montréal sont leur lieu de vie « définitif ». Ce sont des travailleurs qui contribuent de manière importante à la croissance de ce secteur et au rayonnement du Québec à l'international. Les critères de sélection actuels sont trop flous pour leur permettre d'évaluer la possibilité réelle de se qualifier dans le cadre du futur volet 4 sur les « Talents d'exception ».

Le Québec est en compétition non seulement avec le reste du monde, mais aussi avec les autres provinces canadiennes. Le gouvernement du Canada a annoncé récemment que le système Entrée express canadien offre maintenant une voie simplifiée et efficace aux personnes ayant une expertise dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM)<sup>19</sup>. Pour maximiser l'efficacité du volet 4 sur les « Talents d'exceptions » et ainsi rester compétitif, le Québec se doit de préciser les paramètres autour de ce volet et faire preuve de flexibilité en suivant l'évolution des secteurs stratégiques et de leurs besoins en main-d'œuvre.

**Recommandation 4 : Établir des critères clairs pour la catégorie « Talents d'exceptions » en évaluant annuellement les besoins en main-d'œuvre dans les secteurs de pointe et en collaborant avec les grappes sectorielles et les associations patronales.**

### 3. Maximiser l'impact de l'immigration d'affaires au Québec

Les programmes d'immigration québécois pour les gens d'affaires ont subi plusieurs modifications au cours des dernières années. En 2019, le Programme des immigrants investisseurs a été suspendu, puis mis sous moratoire jusqu'en avril 2023<sup>20</sup>. Plus récemment, le MIFI a annoncé la suspension de la réception des demandes pour les candidats non francophones pour le volet 1 du Programme des entrepreneurs ainsi que pour le Programme des travailleurs autonomes<sup>21</sup>.

La Chambre salue la décision du gouvernement du Québec de relancer les programmes pour les gens d'affaires. Ce type de programmes peut avoir un impact financier positif significatif dans la province. Depuis 1985, le Programme des investisseurs a facilité l'immigration de candidats en échange d'une contribution financière de 1,2 million de dollars « prêtés » au trésor québécois durant cinq ans. Ces prêts ont été investis par Investissement Québec et les intérêts réalisés ont permis l'octroi de subventions à de petites et moyennes entreprises (PME). Entre 2009 et 2019, les prêts de ces immigrants ont permis de générer des rendements de 1,02 milliard de dollars, dont 477 millions de dollars en subventions à des PME<sup>22</sup>. Pourquoi s'en priver?

#### Favoriser des critères d'admissibilité attractifs

Telle que formulée, la réforme proposée pour les programmes des gens d'affaires (les programmes pour les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes) aura des répercussions négatives sur leur attractivité et leur compétitivité par rapport au reste du Canada.

---

<sup>19</sup> Gouvernement du Canada. *Le Canada annonce les toutes premières invitations à Entrée express pour les nouveaux arrivants qualifiés ayant une expérience en STIM*. 2023. En ligne. [Le Canada annonce les toutes premières invitations à Entrée express pour les nouveaux arrivants qualifiés ayant une expérience en STIM — Canada.ca](#)

<sup>20</sup> Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Arrêtés ministériels. 2021. En ligne. [74336.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

<sup>21</sup> Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. *Entrepreneurs et travailleurs autonomes — Premières mesures pour renforcer l'immigration économique francophone*. 2022. En ligne. [Entrepreneurs et travailleurs autonomes — Premières mesures pour renforcer l'immigration économique francophone Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

<sup>22</sup> Aviseo Conseil. *Programme des immigrants investisseurs — Analyse des impacts économiques*. 2019. En ligne. [Banque-nationale-Programme-des-immigrants-investisseurs.pdf \(aviseo.ca\)](#)

D'abord, la planification pluriannuelle du MIFI propose une baisse importante des admissions dans la catégorie des gens d'affaires. En 2020, les projections d'admissions se situaient entre 4 000 et 4 300. Pour 2024, le MIFI s'attend à recevoir 1 300 admissions. Le nombre d'admissions atteindra ensuite 450 en 2025, et ce jusqu'en 2027<sup>23</sup>. À travers cette dynamique de décroissance, le gouvernement réduit le bassin de candidats intéressants, mais aussi les occasions de contribution financière qui découlent de ces admissions.

Ensuite, le MIFI propose de nouvelles exigences linguistiques pour les gens d'affaires. Les candidats devront démontrer une connaissance du français à l'oral de niveau 7. Cette exigence risque de restreindre davantage le nombre de candidats admissibles à ces programmes. De plus, le Québec crée une situation dans laquelle les programmes pour la catégorie des gens d'affaires ailleurs au Canada deviennent nettement plus attractifs. C'est le cas de la catégorie « démarrage d'entreprise » du gouvernement du Canada. Les candidats avec un projet d'entreprise en démarrage qui sera exploitée au Canada peuvent accéder à la résidence permanente s'ils respectent une exigence linguistique de niveau 5 en français ou en anglais<sup>24</sup>.

De plus, la réforme modifie la formule de placement du Programme des investisseurs en ajoutant au placement à terme de 1,2 million de dollars une contribution financière non remboursable de 200 000 \$. Cette contribution additionnelle, combinée aux autres modifications mentionnées, réduira la compétitivité du Québec aux yeux des potentiels investisseurs. Au minimum, le programme devrait éliminer la contribution de 200 000 \$ pour les francophones, et prévoir un remboursement pour les candidats allophones qui démontreraient à terme une connaissance du français de niveau 5.

Nous savons que le taux de rétention des candidats non francophones de la catégorie des gens d'affaires est bas. Sachant que les admissions de gens d'affaires constitueront moins de 1 % de l'immigration permanente québécoise, la Chambre est d'avis que le gouvernement doit faire preuve de flexibilité afin de maintenir l'attractivité de ces programmes et les retombées financières positives pour le Québec.

***Recommandation 5 : Adopter une approche compétitive pour attirer les gens d'affaires étrangers, notamment en :***

- a) exigeant une connaissance du français à l'oral de niveau 5 ou plus selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes.***
- b) excluant les investisseurs francophones de la contribution financière non remboursable de 200 000 \$ au Programme des investisseurs, et en la transformant en dépôt remboursable de 200 000 \$ qui sera remis aux candidats non francophones s'ils démontrent une connaissance du français à l'oral de niveau 5 après 5 ans.***

#### **4. Mettre en place des tests de français conçus au Québec**

À travers sa réforme réglementaire, le MIFI souhaite rendre obligatoire la connaissance du français pour tous les programmes d'immigration économique.

Néanmoins, la majorité des candidats à la résidence permanente devront effectuer un test de français afin de démontrer que leur connaissance de la langue est satisfaisante. L'enjeu que nous soulevons est que ces tests sont offerts par des organisations provenant de France : France Éducation international et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France.

<sup>23</sup> Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*. 2023. En ligne. ([quebec.ca](http://quebec.ca))

<sup>24</sup> Gouvernement du Canada. *Résidence permanente — Programme d'immigration des gens d'affaires — Catégorie « démarrage d'entreprise »*. 2022. En ligne. ([Canada.ca](http://Canada.ca))

Plusieurs témoignages et enquêtes de médias ont démontré le caractère inadéquat de ces tests. Ils ne reflètent pas la réalité québécoise et présentent une proportion importante de références culturelles européennes qui peuvent créer de la confusion chez les candidats. En réponse à cet enjeu, la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Christine Fréchette, a convenu qu'il faut « mieux adapter » ces tests au contexte québécois, mais ne compte pas exiger que les examens soient conçus au Québec<sup>25</sup>.

Pourtant, le Québec dispose de plusieurs acteurs capables d'effectuer ces tests tels que l'Office québécois de la langue française (OQLF), Francisation Québec ou encore des organisations à but non lucratif dans le domaine de l'intégration et de la francisation de nouveaux arrivants. De plus, il faut prendre en compte que les demandes de tests augmenteront de manière importante suite à l'adoption des nouvelles exigences.

En produisant des tests au Québec, le MIFI disposera de plus de contrôle dans la gestion des délais de traitement et des disponibilités de rendez-vous. La Chambre est d'avis que les nouvelles exigences linguistiques du programme d'immigration économique sont une occasion à saisir pour disposer de tests créés au Québec, grâce auxquels nous pouvons juger de la qualité de l'évaluation et qui reflètent la réalité de la société québécoise.

***Recommandation 6 : Collaborer avec les acteurs de l'écosystème en francisation pour mettre en place des tests de connaissance du français produits au Québec reflétant la réalité québécoise.***

## Conclusion

Le resserrement démographique de la population québécoise est une tendance de fond. Dans une population à faible croissance démographique, accueillir un nombre suffisant d'immigrants devient tout simplement nécessaire pour combler les besoins de main-d'œuvre des entreprises et pour maintenir la croissance économique du Québec.

La Chambre réitère son appui à l'objectif général d'augmenter l'immigration francophone qui vise à protéger le français au Québec. Nous appuyons plusieurs éléments de la réforme réglementaire. Toutefois, plusieurs préoccupations demeurent quant à l'attractivité du Québec sur la scène internationale, que cela soit pour les talents de secteurs stratégiques, des gens d'affaires ou encore des travailleurs qualifiés.

Les facteurs de succès pour remporter la course aux talents internationaux demeurent les mêmes : capacité à se démarquer face à l'attractivité internationale, agilité dans la sélection et l'accueil, efforts et ressources au profit de la rétention et de l'intégration.

La Chambre considère que l'image que le Québec doit projeter est celle d'une province qui accueille à bras ouverts l'immigration francophone, mais aussi qui accompagne les candidats de choix allophones qui veulent apprendre le français. En s'assurant d'attirer, d'intégrer et de retenir des talents internationaux aux profils variés qui ont démontré leur capacité à intégrer le marché du travail et à répondre aux besoins de main-d'œuvre locaux, le Québec met toutes les chances de son côté pour se démarquer dans cette compétition.

---

<sup>25</sup> Le Devoir. *Les tests de français « made in France » seront adaptés au contexte québécois*. 2023. En ligne. [Les tests de français « made in France » seront adaptés au contexte québécois | Le Devoir](#)

## Synthèse des recommandations

**Recommandation 1 :** Maintenir le PEQ ouvert à tous les étudiants étrangers provenant d'établissements d'enseignement francophones et anglophones et exiger une connaissance du français correspondant au niveau 5 de l'Échelle québécoise.

**Recommandation 2 :** S'assurer que le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) a pour effet de convaincre les talents internationaux que le Québec est une terre d'accueil ouverte et déterminée à les aider à réussir leur intégration professionnelle et personnelle dans la société québécoise.

**Recommandation 3 :** Imposer un niveau 5 en français pour tous les candidats afin d'éviter de dissuader des travailleurs bien intégrés et susceptibles d'aider à combler les besoins en main-d'œuvre de la société québécoise et de nos entreprises.

**Recommandation 4 :** Établir des critères clairs pour la catégorie « Talents d'exceptions » en évaluant annuellement les besoins en main-d'œuvre dans les secteurs de pointe et en collaborant avec les grappes sectorielles et les associations patronales.

**Recommandation 5 :** Adopter une approche compétitive pour attirer les gens d'affaires étrangers, notamment en :

- a) exigeant une connaissance du français à l'oral de niveau 5 ou plus selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes.
- b) excluant les investisseurs francophones de la contribution financière non remboursable de 200 000 \$ au Programme des investisseurs, et en la transformant en dépôt remboursable de 200 000 \$ qui sera remis aux candidats non francophones s'ils démontrent une connaissance du français à l'oral de niveau 5 après 5 ans.

**Recommandation 6 :** Collaborer avec les acteurs de l'écosystème en francisation pour mettre en place des tests de connaissance du français produits au Québec reflétant la réalité québécoise.